

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lancement du Chantier numériccq

Les services en ligne améliorés de la CCQ sont maintenant accessibles

Montréal, le 12 janvier 2026 – La Commission de la construction du Québec (CCQ) lance aujourd’hui ses services en ligne améliorés, dans le cadre de son projet de modernisation technologique, le Chantier numériccq. Celui-ci vise le remplacement de la fondation des systèmes technologiques de la CCQ et la mise en place de services en ligne qui offrent aux clientèles davantage d'autonomie dans les transactions qu'elles effectuent, et à simplifier leurs obligations réglementaires et administratives.

Depuis près de 50 ans, les systèmes technologiques de la CCQ ont soutenu l'industrie de la construction. Aujourd'hui, la CCQ franchit une nouvelle étape pour offrir des solutions adaptées aux réalités actuelles. Elle invite d'ailleurs toute sa clientèle à créer son nouveau compte pour accéder à la nouvelle plateforme.

La CCQ est consciente de l'importance des changements pour l'ensemble de sa clientèle, et a donc mis en place :

- Un centre de soutien technique pour faciliter la première connexion.
- Une augmentation significative des effectifs pour doubler la capacité de prise en charge des demandes de la clientèle.
- Des webinaires d'accompagnement pour la clientèle de la CCQ.
- Des pages explicatives et des vidéos pour guider les utilisateurs et les utilisatrices dans la navigation du nouveau système.

La CCQ a travaillé de façon méthodique et prudente afin de préparer cette étape charnière de sa transition technologique. En 2023, des améliorations ont été apportées à l'ensemble du projet afin d'assurer la qualité des services offerts à la clientèle. Ce projet est auto-financé par l'industrie, sans avoir nécessité de hausse de cotisations ou d'emprunt auprès de celle-ci.

Les services en ligne continueront d'évoluer au cours des prochains mois. La CCQ remercie sa clientèle pour sa compréhension face aux changements et aux délais que le déploiement peut encourir.

Pour de l'information en temps réel, visitez le
<https://chantiernumericccq.ccq.org/fr-ca/>.

FAITS SAILLANTS

- Le Chantier numéricccq, c'est :
Près de 500 000 personnes concernées, dont 27 000 employeur(-euse)s et 197 000 salarié(e)s actif(-ve)s.
- Budget total: 363,2 M \$ pour la phase actuelle
Projet auto-financé par l'industrie de la construction, qui n'a pas nécessité de hausse de cotisations.

CITATION

« Nous savons que ce changement demandera une période d'adaptation pour notre clientèle, et nous souhaitons les remercier pour leur patience et leur compréhension. Une transformation de cette ampleur comporte son lot de défis, mais nos équipes sont présentes pour accompagner chacun et chacune dans cette transition. Ce changement était nécessaire : nos systèmes étaient devenus désuets. Avec les services en ligne améliorés, notre clientèle bénéficiera d'une plus grande autonomie et d'outils qui évolueront au fil du temps pour mieux répondre à ses besoins. » - Audrey Murray, présidente-directrice générale de la CCQ

À propos de la Commission de la construction du Québec

Crée en 1987, la Commission de la construction du Québec est responsable de l'application de la *Loi sur les relations de travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction* (loi R-20), qui encadre cette industrie. Elle offre de nombreux services aux clientèles qu'elle dessert, notamment pour tout ce qui a trait à la formation professionnelle, à la gestion de la main-d'œuvre et à l'application des conventions collectives de l'industrie de la construction.

Pour obtenir plus de renseignements, visitez le ccq.org.

-30-

Source : Noémia L'Heureux-Daigneault
Direction des affaires publiques et des communications
514 341-7740
medias@ccq.org

Site Web: ccq.org

Facebook.com/ccq